

FICHE HANDICAP

DÉFINITIONS

La loi du 11 février 2005, portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 114) donne la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Fondée sur les principes généraux de non-discrimination, elle vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie.

La loi du 11 février 2005 a permis de grandes avancées dans de nombreux domaines, notamment : **le droit à l'emploi et à la formation, le droit à l'accessibilité**

CLASSIFICATION

La classification des handicaps est établie à l'aide de 5 catégories :

Le handicap moteur

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.
Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

Le handicap sensoriel

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels.

Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel.

- Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

- Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.

Exemple : surdité

Le handicap psychique

Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques,...

Le handicap mental

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : Autisme, Trisomie 21, Polyhandicap,...

Les maladies invalidantes

Ce sont des maladies qui, de part leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer dans le temps.

On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses.

Exemples : Epilepsie, Sclérose en plaque,...

La dimension sociale et environnementale du handicap sera confirmée et officialisée en 2005 avec la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

RÉFÉRENT HANDICAP DE NOTRE ORGANISME

YERDIN Kadia – en partenariat avec Nouvel R Formation (attestation jointe)

Mél : contact@caliste-sas.fr

Tél. 06.37313195

STRUCTURES LIÉES AU HANDICAP

AGEFIPH

Délégation régionale Ile-de-France

21/37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil

0.800.11.10.09

AFPA

112 Avenue Philippe Auguste, 75011 Paris

09.72.72.39.36

APF FORMATION

9-11 rue Plisson 75013 Paris

01.40.78.01.02

CCAH

13, BOULEVARD DE LA MADELEINE - 75001 Paris

01 42 27 78 51